

## **Débattre et dialoguer**

Etre incisif tout en étant à l'écoute

Copyright lespapas.com / © lespapas.com 2004-2006

### **La rumeur, violence psychique**

La violence conjugale est reconnue et est condamnable, quelle que soit son expression. Les rumeurs, les fausses accusations de violence, d'harcèlement, d'attouchement sexuel, les soupçons abusifs d'enlèvement sont utilisés de manière croissante par certains parents principaux pour se placer de manière favorable devant les tribunaux.

De nombreux pères se voient ainsi écartés physiquement de leurs enfants sur base du principe de **précaution synchronique** (décision prise ponctuellement sans considération objective pour l'avenir de l'enfant), théoriquement intéressant, mais malheureusement très destructeur dans la pratique. Le principe de précaution en matière familiale ne pourrait être que diachronique (qui tient compte de l'intérêt de l'enfant pas uniquement au moment de la décision mais sur base de l'ensemble de son évolution - de 0 à 25 ans).

### **La rumeur est une forme de violence particulièrement efficace**

Dans leurs conclusions, **nombre d'avocats abusent de sous-entendus diffamatoires sans amener un début de preuve**. Sur base de l'adage " Diffamez, diffamez, il en restera toujours quelque chose ", des vies sont sacrifiées sans que de véritables sanctions ne soient prévues. L'objectif est souvent d'épuiser la partie adverse consciente de son obligation de démentir ces allégations sous peine de les cautionner par un silence " suspect ". La recette marche trop souvent. Ainsi le juge prendra par prudence des mesures provisoires, l'école écartera le père par peur de " sa violence ", l'entourage proche aura tendance à croire les propos d'une mère, " si fragile et si maternante ", le pédiatre de l'enfant se méfiera du père et sera à l'affût de tout dérapage.

### **Combien de " sorcières " se sont retrouvées sur le bûcher suite à la rumeur ?**

La rumeur est une arme qui laissera toujours des blessures car, même blanchie et lavée de tout soupçon, le doute lui persiste et envenime la vie de la victime. Aujourd'hui, près de 90% des accusations lancées gratuitement sont fausses. Ceux ou celles qui lancent ces rumeurs, ces fausses accusations, sont rarement pénalisés. Ils ou elles sont donc confirmés dans leur position de victime vis-à-vis de leurs proches alors qu'en fait ils ou elles sont les tortionnaires. Il sera donc de plus en plus difficile de faire marche arrière. L'escalade apparaît comme la seule solution pour ces " parents bourreaux ".

Dans l'histoire de l'humanité, bien des femmes ont été victimes de véritables campagnes de diffamation. Les bûchers sont encore chauds des cendres des sorcières brûlées vives. Dans certains pays, certaines femmes risquent la lapidation sur base d'une simple rumeur. La rumeur tue. Aujourd'hui en Belgique, il faut bannir toute dérive. Les lanceurs de rumeurs doivent être sévèrement poursuivis. **Salir un père alors qu'il demande seulement à la Justice de pouvoir s'occuper de ses enfants est ignoble. Aucune immunité ne peut exister face à de telles pratiques qu'elle vienne d'un quidam ou d'un avocat.**

Ne recommençons pas les erreurs du passé. N'envoyons pas les pères sur les bûchers affectifs. Ne les poussons pas à se consumer de l'intérieur !

### **La rumeur aboutit souvent à des actes violents de la part d'intervenants de l'Etat**

L'idée préconçue de la mère fragile et de l'homme violent et pervers trompe bien du monde. Ainsi des policiers, suite à une plainte pour violence, se laisseront plus facilement aller face à un père récalcitrant. Il n'est pas rare que des pères subissent des brimades, voire des coups de la part de policiers trop zélés et manipulés par des accusations mensongères. Dans d'autres situations, un inspecteur de police pourra utiliser son pouvoir d'injonction pour empêcher un parent secondaire de se présenter devant le domicile du parent principal sous peine de sanctions, alors que ce dernier refuse au père son droit aux relations personnelles. Le père est alors écarté de ses enfants. S'il décide néanmoins de les chercher, il sait qu'il prend des risques qui pourront se retourner contre lui ultérieurement. Un scénario identique pourra se présenter devant un établissement scolaire ...

Ce " rapt parental national " (bien plus fréquent que le rapt international) est cautionné par les instances officielles manipulées par la rumeur.

### **Les solutions**

Face aux rumeurs, seules les sanctions, le contrôle social et l'éducation fonctionnent. Au niveau des sanctions, les lanceurs de rumeurs et les complices doivent encourir des peines qui peuvent aller jusqu'à une condamnation d'emprisonnement devant un tribunal correctionnel. Ceci est valable également pour les avocats qui défendent l'indéfendable en matière familiale. L'immunité de plaidoirie doit avoir des limites, il ne s'agit pas d'un pouvoir absolu. Les experts judiciaires, les directeurs d'école et les médecins peu scrupuleux seraient également concernés par des sanctions pénales importantes en cas de rumeur diffamatoire.

Les fausses accusations fonctionnent sur le même principe que les fausses alertes à la bombe. Les conséquences de ces actes sont très importantes. La rumeur complique la recherche policière vis-à-vis des parents maltraitants et des pédophiles ... Cela permet aux adultes abuseurs de pouvoir se cacher dans une forêt de fausses accusations .

### **Conclusion**

Il est difficile de modifier l'attitude un parent mal intentionné décidé à " en finir " avec l'autre parent. Le législateur peut cependant freiner les dérives par des campagnes d'information et par des garde-fous juridiques .